



## Compte rendu

### Conseil communautaire du mercredi 4 avril 2018

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **Décisions du Président**

#### **Projets de délibérations pour le Conseil du 4 avril 2018**

- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 14 mars 2018
- Développement économique
- Finances
- Communication
- Tourisme
- Travaux
- Marchés Publics
- Enfance et Jeunesse
- Environnement
- Action sociale
- Affaires générales

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 29 mars 2018, soit cinq jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le 4 avril 2018 à LA MAISON INTERCOMMUNALE de GUICHEN à 18h30, sous la présidence de M. GOURRONC Philippe.

Présents : Bernard AMICE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Bernard BOULAIS, Michel CHIRON, Pascal CROSLARD, Dominique DELAMARRE, Joël GARCIA, Philippe GOURRONC, Sophie GUILLOUCHE, Valérie JOLIVEL, Alain LACORNE, Didier LE CHENECHAL, Véronique LEDUC, Yannick LEGOURD, Daniel LEPORT, Carole LETOURNEL, José MERCIER, Danielle MEREL, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Robert PERROT, Christèle POTTIER, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Michel RELEXANS, Elif RICAUD (à partir de 18h42), Alain RIMASSON, Jean- Paul RIU, Alain ROUAUD (à partir de 18h49), Joseph RUFFAULT, Philippe SALAUN, Joël SIELLER, Bernard TIREL et Jean Paul TROUBOUL.

Pouvoirs : Sylvana BIGOT donne pouvoir à Philippe SALAUN,  
Martine BOUGAULT donne pouvoir à Philippe GOURRONC,  
Mariannick CHEVALIER donne pouvoir à Pascal CROSLARD,  
Sylvie FLATTOT donne pouvoir à Dominique DELAMARRE,  
Séverine GRIMAULT donne pouvoir à Jean-Paul RIU,  
Catherine GUEGUEN donne pouvoir à Alain ROUAUD (à partir de 18h49),  
Jean-Yves INIZAN donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX,  
Loïc LERAY donne pouvoir à Joël GARCIA,  
Marie-Thérèse MONVOISIN donne pouvoir à Robert PERROT,  
Rémi PITRE donne pouvoir à Thierry BEAUJOUAN,  
Elif RICAUD donne pouvoir à Joël SIELLER (jusqu'à 18h42)

Absents excusés : Laurent BERTIN, Catherine GUEGUEN (jusqu'à 18h49), Pascal GUERRO, Patrick LEBOURG, Jeannine NOBLET et Alain ROUAUD (jusqu'à 18h49).

Secrétaire de séance : Véronique LEDUC

**Nombre de délégués** :

En exercice : 48

Présents : 34

Pouvoirs : 10

Absents excusés : 4

Le quorum étant atteint, Philippe GOURRONC, Président, ouvre la séance.  
Véronique LEDUC est nommée Secrétaire de séance.

## Décisions du Président

---

09-2018 – Adhésion au réseau SPEF (Structures emploi formation)

## Projets de délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2018

---

### **2018-04-32 - Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 14 mars 2018**

Les conseillers communautaires ont été destinataires du compte rendu de la séance du 14 mars 2018 et sont invités à le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **Rapporteur : M. Joël SIELLER**

### **2018-04-33 - Convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable entre Enez Aval et Vallons de Haute Bretagne Communauté**

DELIBERATION ANNULEE puisque le porteur de projet abandonne le projet sur Guipry-Messac.

### **2018-04-33 - Convention Initiative Pays de Vilaine - Renouvellement**

Par délibération n°2017-04-1193 en date du 26 avril 2017, le Conseil communautaire avait approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Initiative Pays de Vilaine pour une durée de 1 an. La convention étant arrivée à son terme, il convient d'évaluer le partenariat puis d'étudier son renouvellement.

L'évaluation de ce partenariat a eu lieu le 21 février dernier à l'occasion d'une réunion avec les deux co-Présidents de l'association et Monsieur Sieller.

En 2017, l'activité de l'association a permis de contribuer au financement de 11 projets d'entreprises (qui ont généré 34 créations d'emplois) (10 entreprises financées en 2016 pour 41 emplois générés).

Ces 11 entreprises ont ainsi bénéficié de prêts d'honneur à taux zéro d'IPV à hauteur de 110 000 € environ. Ainsi, lorsque VHBC contribue à hauteur de 21 000 €/an, cela permet en réalité à IPV d'octroyer 110 000 € de prêts à des porteurs de projet du territoire.

Les projets soutenus par IPV représentent 4 créations d'entreprises, 6 reprises d'entreprises et un développement d'entreprises en commerce et artisanat. Le montant moyen attribué est de 5 000 € environ par projet. Au-delà de l'aide financière, l'intervention d'IPV permet surtout aux porteurs de projets d'accéder plus facilement aux prêts bancaires. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées est de 88 % à 3 ans et 71 % à 5 ans.

Sur la base de ces principaux constats, il est proposé de renouveler le partenariat avec cette association.

Avis de la commission Développement économique - emploi :

Avis du Bureau :

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

-d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec l'association Initiative Pays de Vilaine pour une durée d'un an et moyennant une participation annuelle de Vallons de Haute Bretagne Communauté à hauteur de 0,55 €/habitant (référence : population municipale 42 000), soit une somme totale de 23 100 €.

-d'inscrire les sommes nécessaires au budget,

-d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## **2018-04-34 - Comice agricole 2018 – canton de Maure de Bretagne / Pipriac : demande de subvention**

Par courriers reçus les 12 et 20 février 2018, les associations des comices agricoles des cantons de Maure-de-Bretagne et Pipriac sollicitent Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'octroi d'une subvention. Cette subvention permettra de contribuer au financement des comices agricoles qui se dérouleront le 18 août 2018 à Comblessac et le 25 août 2018 à Sixt-sur-Aff.

Pour rappel, VHBC avait approuvé le versement d'une subvention de 5 000€ pour le comice de Maure en 2016. VHBC n'a à ce jour pas versé de subvention au comice agricole de Sixt-sur-Aff.

Avis de la commission Développement économique : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 5 000 € au titre du comice agricole 2018 du canton de Maure-de-Bretagne,

-d'autoriser le Président à signer les pièces relatives au dossier

## FINANCES

Rapporteur : M. Didier LE CHENECHAL

### 2018-04-35 – Budget principal : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal, arrêté comme suit :

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | 579 703,02   | 0  | -1 415 832,08                  | -836 129,06                            |
| Fonctionnement | 3 619 569,03                                       | 3 619 569,03                                     | 2 267 055,80                   | 5 886 624,83                           |
| TOTAL          | 4 199 272,05                                       | 3 619 569,03                                     | 851 223,72                     | 5 050 495,77                           |

La section de fonctionnement présente un excédent de 5 886 624,83 € et La section d'investissement totalise un déficit de -836 129,06 € et soit un excédent total de 5 050 495,77 €

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

### 2018-04-36 – Budget principal : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2017 fait apparaître les résultats suivants :

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                      | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|----------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal |  |  |                             |  |  |
| Investissement       | 579 703,02   | 0,00   | -1 415 832,08               | 0,00   | -836 129,06                            |
| Fonctionnement       | 3 619 569,03   | 0,00   | 2 267 055,80                | 0,00   | 5 886 624,83                           |
| TOTAL I              | 4 199 272,05   | 0,00   | 851 223,72                  | 0,00   | 5 050 495,77                           |

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget principal, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-37 – Budget annexe chantier communautaire : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe chantier communautaire, arrêté comme suit :

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | -48 169,21   | 0  | -7 208,61                      | -55 377,82                             |
| Fonctionnement | 0,00   | 0,00   | -119 878,54                    | -119 878,54                            |
| TOTAL          | -48 169,21   | 0,00   | -127 087,15                    | -175 256,36                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -119 878,54 € et La section d'investissement totalise un déficit de -55 377,82 € et soit un déficit total de -175 256,36 €.

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe chantier communautaire tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-38 – Budget annexe chantier communautaire : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2017 fait apparaître les résultats suivants :

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                                | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|--------------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| CHANTIER COMMUNAUTAIRE CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement                 | -48 169,21   | 0,00   | -7 208,61                   | 0,00   | -55 377,82                             |
| Fonctionnement                 | 0,00   | 0,00   | -119 878,54                 | 0,00   | -119 878,54                            |
| Sous-Total                     | -48 169,21   | 0,00   | -127 087,15                 | 0,00   | -175 256,36                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe chantier communautaire dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-39 – Budget annexe REOM : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe REOM tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement |  |  |                                | 0,00                                   |
| Fonctionnement |  |  | -263 568,61                    | -263 568,61                            |
| TOTAL          | 0,00   | 0,00   | -263 568,61                    | -263 568,61                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -263 568,61 € soit un déficit total de -263 568,61 €

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe REOM tel qu'il a été présenté par le Vice-président..

## 2018-04-40 – Budget annexe REOM : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017, tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                           | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|---------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ORDURES MENAGERES CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement            |  |  |                             |  |  |
| Fonctionnement            | 0,00   | 0,00   | -263 568,61                 | 0,00   | -263 568,61                            |
| Sous-Total                | 0,00   | 0,00   | -263 568,61                 | 0,00   | -263 568,61                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe REOM dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.



## 2018-04-41 – Budget annexe Musicole : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe Musicole

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | 3 572,14   |  | 3 854,25                       | 7 426,39                               |
| Fonctionnement | 0,00   |  | -405 061,32                    | -405 061,32                            |
| TOTAL          | 3 572,14   | 0,00   | -401 207,07                    | -397 634,93                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -405 061,32 € et La section d'investissement totalise un excédent de 7 426,39 € et soit un déficit total de -397 634,93€

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe Musicole tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-42 – Budget annexe Musicole : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                  | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| MUSICOLE CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement   | 3 572,14   | 0,00   | 3 854,25                    | 0,00   | 7 426,39                               |
| Fonctionnement   | 0,00   | 0,00   | -405 061,32                 | 0,00   | -405 061,32                            |
| Sous-Total       | 3 572,14   | 0,00   | -401 207,07                 | 0,00   | -397 634,93                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe Musicole dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.



## 2018-04-43 – Budget autonome SPANC : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget autonome SPANC

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | 761,18   |  | 6 030,00                       | 6 791,18                               |
| Fonctionnement | 57 298,67  |  | -7 806,40                      | 49 492,27                              |
| TOTAL          | 58 059,85  | 0,00   | -1 776,40                      | 56 283,45                              |

La section de fonctionnement présente un excédent de 49 492,27 € et La section d'investissement totalise un excédent de 6 791,18 € et soit un excédent total de 56 283,45€

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget autonome SPANC tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-44 – Budget autonome SPANC : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments des comptes de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                     | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|---------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| SPANC MAURE CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement      | 761,18   | 0,00   | 6 030,00                    | 0,00   | 6 791,18                               |
| Fonctionnement      | 57 298,67  | 0,00   | -7 806,40                   | 0,00   | 49 492,27                              |
| Sous-Total          | 58 059,85  | 0,00   | -1 776,40                   | 0,00   | 56 283,45                              |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget autonome SPANC dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-45 – Budget annexe ZA VHBC : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe :

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|--|
| Investissement | 0,00   | 0  | -300 350,95                    | -2 394 256,43  | -2 694 607,38                          |
| Fonctionnement | 0,00   | 0,00   | 300 360,29                     | -400 478,08  | -100 117,79                            |
| TOTAL          | 0,00   | 0,00   | 9,34                           | -2 794 734,51  | -2 794 725,17                          |

La section de fonctionnement présente un déficit de -100 117,79 € et La section d'investissement totalise un déficit de -2 694 607,38 € et soit un déficit total de -2 794 725,17€

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-46 – Budget annexe ZA VHBC : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ZA VHBC        |  |  |                             |  |  |
| Investissement | 0,00   | 0,00   | -300 350,95                 | -2 394 256,43  | -2 694 607,38                          |
| Fonctionnement | 0,00   | 0,00   | 300 360,29                  | -400 478,08  | -100 117,79                            |
| Sous-Total     | 0,00   | 0,00   | 9,34                        | -2 794 734,51  | -2 794 725,17                          |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-47 – Budget annexe ZA Laillé : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Laillé

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | -153 983,61  | 0  | 0,00                           | -153 983,61                            |
| Fonctionnement | -678 074,45  | 0,00   | -157,00                        | -678 231,45                            |
| TOTAL          | -832 058,06  | 0,00   | -157,00                        | -832 215,06                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -678 231,45 € et La section d'investissement totalise un déficit de -153 983,61 € et soit un déficit total de -832 215,06 €

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-48 – Budget annexe ZA Laillé : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                   | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|-------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ZA LAILLE CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement    | -153 983,61  | 0,00   | 0,00                        | 0,00   | -153 983,61                            |
| Fonctionnement    | -678 074,45  | 0,00   | -157,00                     | 0,00   | -678 231,45                            |
| Sous-Total        | -832 058,06  | 0,00   | -157,00                     | 0,00   | -832 215,06                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-49 – Budget annexe atelier relais tertio : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe atelier relais tertio

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | -69 594,18   | 7 952,36   | 9 194,78                       | -60 399,40                             |
| Fonctionnement | 7 952,36   |  | 8 147,38                       | 8 147,38                               |
| TOTAL          | -61 641,82   | 7 952,36   | 17 342,16                      | -52 252,02                             |

La section de fonctionnement présente un excédent de 8 147,38 € et La section d'investissement totalise un déficit de -60 399,40 € et soit un déficit total de -52 252,02 €

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-50 – Budget annexe atelier relais tertio : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                        | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ATELIER RELAIS CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement         | -69 594,18   | 0,00   | 9 194,78                    | 0,00   | -60 399,40                             |
| Fonctionnement         | 7 952,36   | 7 952,36   | 8 147,38                    | 0,00   | 8 147,38                               |
| Sous-Total             | -61 641,82   | 7 952,36   | 17 342,16                   | 0,00   | -52 252,02                             |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-52 – Budget annexe Atelier relais tremplin : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe atelier relais tremplin

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | 634 296,07   | 11 465,17  | -70 954,16                     | 563 341,91                             |
| Fonctionnement | 11 465,17  |  | 44 858,56                      | 44 858,56                              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>645 761,24</b>                                  | <b>11 465,17</b>                                 | <b>-26 095,60</b>              | <b>608 200,47</b>                      |

La section de fonctionnement présente un excédent de 44 858,65 € et La section d'investissement totalise un excédent de 563 341,91€ et soit un excédent total de 608 200,47€

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-52 – Budget annexe Atelier relais tremplin : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                               | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|-------------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ATELIER RELAIS GUIPRY CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement                | 634 296,07   | 0,00   | -70 954,16                  | 0,00   | 563 341,91                             |
| Fonctionnement                | 11 465,17  | 11 465,17  | 44 858,56                   | 0,00   | 44 858,56                              |
| <b>Sous-Total</b>             | <b>645 761,24</b>                                    | <b>11 465,17</b>                                 | <b>-26 095,60</b>           | <b>0,00</b>  | <b>608 200,47</b>                      |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-53 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Clos de la Barre,

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | -5 705,80  |  | -141 846,17                    | -147 551,97                            |
| Fonctionnement | -16 722,86   |  | -4 925,91                      | -21 648,77                             |
| TOTAL          | -22 428,66   | 0,00   | -146 772,08                    | -169 200,74                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -21 648,77 € et La section d'investissement totalise un déficit de -147 551,97 € et soit un déficit total de -169 200,74 €

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-54 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                                | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR 'OPÉRATION' D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|--------------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| ZA CLOS DE LA B MESSAC CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement                 | -5 705,80  | 0,00   | -141 846,17                 | 0,00   | -147 551,97                            |
| Fonctionnement                 | -16 722,86   | 0,00   | -4 925,91                   | 0,00   | -21 648,77                             |
| Sous-Total                     | -22 428,66   | 0,00   | -146 772,08                 | 0,00   | -169 200,74                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## 2018-04-55 – Budget annexe Bâtiment Blanc : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe bâtiment blanc

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement | -216 612,28  | 50 841,98  | -24 158,02                     | -240 770,30                            |
| Fonctionnement | 50 841,98  | 0,00   | 50 868,18                      | 50 868,18                              |
| TOTAL          | -165 770,30  | 50 841,98  | 26 710,16                      | -189 902,12                            |

La section de fonctionnement présente un excédent de 50 868,18 € et La section d'investissement totalise un déficit de -240 770,30 € et soit un déficit total de -189 902,12€

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-56 – Budget annexe Bâtiment Blanc : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                        | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| BATIMENT BLANC CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement         | -216 612,28  | 0,00   | -24 158,02                  | 0,00   | -240 770,30                            |
| Fonctionnement         | 50 841,98  | 50 841,98  | 50 868,18                   | 0,00   | 50 868,18                              |
| Sous-Total             | -165 770,30  | 50 841,98  | 26 710,16                   | 0,00   | -189 902,12                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.



## 2018-04-57 – Budget annexe Piscine Guipry-Messac : adoption du compte administratif 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe piscine de Guipry-Messac,

|                | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : exercice 2017 | Résultat de de l'exercice 2017 | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------|--|--|--------------------------------|--|
| Investissement |  |  | -35 756,82                     | -35 756,82                             |
| Fonctionnement |  |  | -100 171,43                    | -100 171,43                            |
| TOTAL          | 0,00   | 0,00   | -135 928,25                    | -135 928,25                            |

La section de fonctionnement présente un déficit de -100 171,43 € et La section d'investissement totalise un déficit de -35 756,82 € et soit un déficit total de -135 928,25 €

Ce déficit sera équilibré par le virement d'équilibre du Budget principal

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

## 2018-04-58 – Budget annexe Piscine Guipry-Messac : approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2017 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|                        | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|------------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| PISCINE GUIPRY-CC VHBC |  |  |                             |  |  |
| Investissement         | 0,00   | 0,00   | -35 756,82                  | 0,00   | -35 756,82                             |
| Fonctionnement         | 0,00   | 0,00   | -100 171,43                 | 0,00   | -100 171,43                            |
| Sous-Total             | 0,00   | 0,00   | -135 928,25                 | 0,00   | -135 928,25                            |

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

## **2018-04-59 – Budget principal : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour 2017. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 5 886 624,83 €, le résultat d'investissement est de -836129,06 €.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent de 5 886 624,83€ ;
- de reporter à l'article 001 en dépense d'investissement le déficit de 836 129,06 €.

## **2018-04-60 – Budget annexe Bâtiment Blanc : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Bâtiment Blanc pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 50 868,18 €, le résultat d'investissement est de -240 770,30€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de fonctionnement de 50 868,18 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 240 770,30€.

## **2018-04-61 – Budget annexe chantier communautaire : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe chantier communautaire pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de -119 878,54€, le résultat d'investissement est de -55 377,82 €.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 55 377,82€.
- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 119 878,54€

## **2018-04-62 – Budget annexe Musicole : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Musicole pour 2017. Le résultat de fonctionnement cumulé est de -405 061,32 €, le résultat d'investissement est de + 7 426,39€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 7 426,39 €.
- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 405 061,32 € ;

### **2018-04-63 – Budget autonome SPANC : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget autonome SPANC pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 49 492,27€, le résultat d'investissement est de + 6 791,18€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent de 49 492,27€ ;
- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 6 791,18€.

### **2018-04-64 – Budget annexe ZA VHBC : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget ZA VHBC pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de - 100 117,79 €, le résultat d'investissement est de -2 694 607,38€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 100 117,79 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 2 694 607,38€.

### **2018-04-65 – Budget annexe ZA Laillé : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA Laillé pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de -678 231,45 €, le résultat d'investissement est de - 153 983,61 €.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 678 231,45€ ;
- reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 153 983,61€.

### **2018-04-66 – Budget annexe Atelier relais tertio : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe atelier relais tertio pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 8 147,38 €, le résultat d'investissement est de - 60 399,40€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de fonctionnement de 8 147,38 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 60 399,40€.

## **2018-04-67 – Budget annexe Atelier relais tremplin : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Atelier relais tremplin pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 44 858,56 €, le résultat d'investissement est de + 563 341,91€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de fonctionnement de 858,56€
- de reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent de 44 000 €
- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 563 341,91 €.

## **2018-04-68 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : affectation des résultats 2018**

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA Clos de la Barre pour 2018. Le résultat de fonctionnement cumulé est de -21 648,77€, le résultat d'investissement est de -147 551,97€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Jean-Michel Relexans) :

- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 21 648,77;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 147 551,97€.

## **2018-04-69 – Vote des taux de fiscalité**

Conformément au débat d'orientation budgétaire, Les taux de fiscalités suivant sont proposés :

- CFE : 26,01 %
- Taxe d'habitation : 11,81 %
- Taxe foncière bâti : 0,166 %
- Taxe foncière non bâti : 3,06 %

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité (3 abstentions : Jean-Michel Relexans, Michèle Motel et Daniel Leport et 3 oppositions : Bernard Amice, Michel Chiron et Sophie Guillouche), de fixer les taux ci-dessus.

## **2018-04-70 – Budget principal : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 18 230 681,74 € € (-compris les opérations d'ordres)  
En investissement : 8 264 262,80 € € (-compris les opérations d'ordres)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 abstentions : Jean-Michel Relexans, Jean-Paul Trouboul, Michèle Motel, Carole Letournel et Daniel Leport ; 3 oppositions : Bernard Amice, Michel Chiron et Sophie Guillouche) :

- d'adopter le budget principal primitif 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

### **2018-04-71 – Vote des nouveaux numéros d'opérations Budget principal**

| <b>opération</b> | <b>budget principal</b>   |
|------------------|---|
| 201710           | TRANSPORT A LA DEMANDE  |
| 201711           | LOCATION - MAINTENANCE DE COPIEURS  |
| 201712           | FOURNITURE D'ELECTRICITE  |
| 201713           | AMO ASSURANCES  |
| 201714           | MISSION CONDUITE D'OPERAT° CREAT° BAT. RELAIS ENT   |
| 201715           | MODERNISAT° ECLAIRAGE PUBLIC ZONES D'ACTIVITES  |
| 201716           | PLANTATIONS HAIES BOCAGERES   |
| 201717           | MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE FINANCIERE ET TECHNIQUE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUX PLUVIALES |
| 20176            | ACQUISITION LOGICIELS DE FINANCES ET RH   |
| 20177            | RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC JEUNESSE  |
| 20178            | MISE A DISPOSITION DE TRANSPORT COLLECTIF AJC   |
| 20179            | DIAGNOSTIC ORGA EPCI  |
| 20181            | IMAGE DE MARQUE - TOURISME  |
| 20182            | BASE NAUTIQUE   |

|       |   |
|-------|---|
| 20183 | AIDE A L'INVESTISSEMENT AU SMICTOM  |
| 20184 | VELO ELECTRIQUE   |
| 20185 | ACQUISITION DE LOGICIEL (COURRIER ET GESTION DOCUMENTAIRE ET WINLORE PAE GUICHEN) |
| 20186 | GARE DE GUIPRY-MESSAC   |
| 20187 | INVESTISSEMENT CONNEXES   |
| 20188 | PISCINE DE GUICHEN  |

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de voter les numéros d'opérations pour le budget principal ci-dessus.

### **2018-04-72 – Budget annexe chantier communautaire : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 705 305 €

En investissement : 158 383 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe chantier communautaire 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

### **2018-04-73 – Budget annexe Musicole : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 1 049 096,77 €

En investissement : 19 600,00 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Musicole 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-74 – Budget annexe Piscine Guipry-Messac : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 257 301,43 €

En investissement : 95 110,64 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Piscine Guipry-Messac 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-75 – Budget autonome SPANC : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2016, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 159 492,27 €

En investissement : 12 791,18 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif autonome SPANC 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-76 – Budget annexe REOM : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2016, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 3 566 001 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe REOM 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.



## 2018-04-77 – Budget annexe ZA VHBC : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 5 342 228,40 €

En investissement : 9 624 688,76 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA VHBC 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## 2018-04-78 - Vote des nouveaux numéros d'opérations Budget ZA VHBC

### Opération

|        |  |
|--------|--|
| 20171  | ETUDE DE L EXTENTION DE LA ZA DU MAFAY         |
| 201801 | AMENAGEMENT DU PARC D ACTIVITE LE GUENY BAULON |
| 201801 | ACHAT DE TERRAINS (*)                          |

(\*) L'achat de terrain est affecté à une zone d'activité par code analytique

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de voter les numéros d'opérations pour le budget principal ci-dessus.

## 2018-04-79 – Budget annexe ZA Lailé : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 678 231,45 €

En investissement : 365 111,00 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA Lailé 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-80 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| En fonctionnement : | 616 648,77€ |
| En investissement : | 717 551,97€ |

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA Clos de la Barre 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-81 – Budget annexe Bâtiment Blanc : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| En fonctionnement : | 91 400,00 €  |
| En investissement : | 314 770,30 € |

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Bâtiment Blanc 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-82 – Budget annexe Atelier relais Tremplin : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| En fonctionnement : | 94 000,00 €  |
| En investissement : | 654 584,63 € |

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Atelier relais tremplin 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-83 – Budget annexe Atelier relais Tertio : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2018, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 12 100,00 €

En investissement : 98 546,78 €

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Atelier relais tertio 2018, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

## **2018-04-84 – Avance de DSC**

Les paramètres pour les calculs de DSC n'étant connus qu'en milieu d'année, il est proposé d'autoriser le versement d'avances de DSC aux communes membres dans la limite de 1/12<sup>ème</sup> par mois par rapport aux montants prévisionnels suivants :

| Communes            | Montant DSC prévisionnelle |
|---------------------|----------------------------|
| Guichen             | 164 857,00 €               |
| Guipry-Messac       | 179 845,00 €               |
| Goven               | 153 648,00 €               |
| Guignen             | 139 359,00 €               |
| Bourg des Comptes   | 116 794,00 €               |
| Val d'Anast         | 83 956,00 €                |
| Saint Senoux        | 67 206,00 €                |
| Baulon              | 81 605,00 €                |
| La Chapelle Bouexic | 38 823,00 €                |
| Lassy               | 38 346,00 €                |
| Saint Malo de Phily | 34 371,00 €                |
| Comblessac          | 23 043,00 €                |

|              |             |
|--------------|-------------|
| Mernel       | 25 715,00 € |
| Loheac       | 19 313,00 € |
| Saint Seglin | 17 226,00 € |
| Bovel        | 16 081,00 € |
| Les Brulais  | 14 064,00 € |
| Loutehel     | 7 607,00 €  |

Les ajustements seront effectués à la fin de l'année sur les derniers versements.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement d'acompte de DSC tous les mois dans la limite de 1/12<sup>ème</sup> par mois.

### **2018-04-85 - Virements d'équilibre du budget principal aux budgets annexes**

Afin d'équilibrer certains budgets annexes, il convient de délibérer sur les virements d'équilibre provenant du Budget Principal.

Comme chaque année, les budgets chantier communautaire, Musicole, Ordures Ménagères et Piscine de Guipry-Messac sont équilibrés en fonctionnement et investissement si besoin.

Afin de ne pas creuser les déficits des budgets annexes de zones d'activités, ces derniers vont être équilibrés sur l'exercice 2018. Cela concerne, en fonctionnement, les dépenses d'entretien, d'électricité.... et investissement, les dépenses nouvelles de travaux et/ou d'études. Les anciens déficits ne sont pas comblés.

Les montants des versements sont les suivants :

#### VIREMENT D'EQUILIBRE - BUDGET PRINCIPAL

##### Dépenses de fonctionnement

| Compte | Intitulé                                     | Montant      |
|--------|--|--------------|
| 6521   | versement au Budget Chantier Communautaire   | 119 878,54 € |
| 6521   | versement au Budget Musicole                 | 405 061,32€  |
| 6521   | versement au Budget ZA Clos de la Barre      | 21 648,77€   |
| 6521   | versement au Budget ZA Laillé                | 678 231,45 € |
| 6521   | versement au Budget ZA VHBC                  | 100 117,79 € |
| 6521   | versement au Budget Piscine de Guipry-Messac | 100 171,43€  |

## SUBVENTION D'EQUILIBRE - BUDGET PRINCIPAL

### Dépenses de fonctionnement

|       |  |             |
|-------|--|-------------|
| 67441 | Subvention au Budget Ordures ménagères | 167 078.50€ |
|-------|--|-------------|

### Dépenses d'investissement

| Compte | Intitulé                                   | Montant       |
|--------|--|---------------|
| 274    | versement au Budget Chantier Communautaire | 55 377,82€    |
| 274    | versement au ZA Clos de la Barre           | 147 551,97€   |
| 274    | versement à Atelier Tertio                 | 60 399,40€    |
| 274    | versement Piscine de Guipry-Messac         | 35 756,82 €   |
| 274    | versement au Budget ZA Laillé              | 153 983,61    |
| 274    | versement ZA VHBC                          | 2 694 607,38€ |

## VIREMENT D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES

### Recettes de Fonctionnement

| Compte | Intitulé  | Montant      |
|--------|---|--------------|
| 7552   | Prise en charge du déficit du Budget Chantier Communautaire par le budget principal   | 119 878,54 € |
| 7552   | Prise en charge du déficit du Budget Musicole par le budget principal                 | 405 061,32€  |
| 7552   | Prise en charge du déficit du Budget ZA Clos de la Barre par le budget principal      | 21 648,77€   |
| 7552   | Prise en charge du déficit du budget ZA Laillé par le budget principal                | 678 231,45 € |
| 7552   | Prise en charge du déficit du budget ZA VHBC par le budget principal                  | 100 117,79 € |
| 7552   | Prise en charge du déficit du budget Piscine de Guipry-Messac par le budget principal | 100 171.43€  |

## SUBVENTION D'EQUILIBRE - BUDGET ANNEXES

|     |   |             |
|-----|---|-------------|
| 758 | Prise en charge du déficit du Ordures ménagères par le budget principal | 167 078.50€ |
|-----|---|-------------|

### Recettes d'investissement

| Compte | Intitulé  | Montant       |
|--------|---|---------------|
| 16878  | Prise en charge du déficit du Budget Chantier Communautaire par le budget principal   | 55 377,82€    |
| 16878  | Prise en charge du déficit du ZA Clos de la Barre par le budget principal             | 147 551,97€   |
| 16878  | Prise en charge du déficit Atelier tertio par le budget principal                     | 60 399,40 €   |
| 16878  | Prise en charge du déficit du budget Piscine de Guipry-Messac par le budget principal | 35 756,82 €   |
| 16878  | Prise en charge du déficit du budget ZA Laillé par le budget principal                | 153 983,61€   |
| 16878  | Prise en charge du déficit du budget ZA VHBC par le budget principal                  | 2 694 607,38€ |

Avis de la commission finances : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver les virements d'équilibre du Budget Principal aux Budgets Annexes, comme détaillé ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2018,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## COMMUNICATION

**Rapporteur : M. Roger MORAZIN**

### **2018-04-86 – Convention de partenariat Radio Laser 2018-2021**

Une convention triennale de partenariat avec Radio Laser, datant du 5 novembre 2015, prévoyait les objectifs à atteindre en termes de communication et de valorisation des actions de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Cette convention a pris fin le 31 mars 2018, et il convient de déterminer les bases d'une nouvelle convention.

Il est proposé de renouveler les termes de celle-ci en prévoyant :

- communication sur les initiatives scolaires
- programmation d'émissions hebdomadaires (environ 30 par an), d'une durée de 25 min, dans le cadre du Grand Talk Show ayant pour but de valoriser les actions, les politiques, les événements :
  - communautaires
  - municipaux
  - associatifs
  - privés
- animation de la cérémonie des voeux communautaires, 1 fois par an, au mois de janvier
- enregistrement d'une émission délocalisée par bassin de vie (Guipry-Messac, Guichen, Val d'Anast) et par an, soit 3 émissions au total. Chacune d'entre elle aboutira à une émission d'une heure, diffusée sur l'antenne de la radio ; en direct si les conditions techniques le permettent, en différé dans le cas contraire.

Le montant de la subvention annuelle, pour la période de validité de la convention (2018-2021) s'établirait à 12 000 €.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le président à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

## **TOURISME**

**Rapporteur : M. Roger MORAZIN**

### **2018-04-87 - Eco-camping des Buis - Les Brulais - Ouverture 2018**

2018 est une année faste pour les courts-séjours. Les Français vont profiter à plein des week-ends prolongés du printemps. Les nombreux jours fériés du mois de mai permettent des ponts propices aux courts séjours. Après le week-end de Pâques, pendant les vacances scolaires, à la mi-avril, les jours fériés du 1er et du 8 mai tombent idéalement deux lundis de suite, avant le pont de l'Ascension.

34 % des Français ont prévu de s'offrir quelques jours de congés d'ici à la fin du mois de juin, selon une étude de l'institut Protourisme.

Considérant le souhait de la commission communication/tourisme de profiter de ce calendrier propice aux courts séjours,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'ouvrir l'éco-camping des Buis\*\* du 28 avril au 30 septembre 2018.



## 2018-04-88 - Eco-camping des Buis - Les Brulais - Tarification 2018

Considérant le souhait de la commission communication/tourisme de la réouverture prochaine de l'Eco-camping des Buis à les Brulais,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

-de voter des mêmes tarifs que 2017 pour la saison 2018, soit :

| Emplacement tentes/caravanes/camping-cars                               |   | Tarif TTC        |                |
|---|---|------------------|----------------|
| La nuitée   | L'emplacement                                     |                  | 4,00 €         |
|   | Par personne                                      | Adulte (+7 ans)  | 2,90 €         |
|   |   | Enfant (- 7 ans) | 1,90 €         |
|   | Forfait camping-car (2 personnes + borne service) |                  | 12,00 €        |
|   | Chien ou chat (tatoué et vacciné)                 |                  | 0,80 €         |
|   | Electricité (10 ampères)                          |                  | 3,10 €         |
|   | Garage mort                                       |                  | 3,90 €         |
| La semaine (2 personnes, 1 véhicule, électricité)                       |   | 80,00 €          |                |
| Le mois (2 personnes, 1 véhicule, électricité)                          |   | 211,00 €         |                |
| Cabane sur l'eau (2 personnes)<br>350€ de caution                       |   | Basse saison*    | Haute saison** |
| La nuitée « Week-end » (du vendredi au samedi ou du samedi au dimanche) |   | 50,00 €          | 60,00 €        |
| La nuitée (du lundi au jeudi)   |   | 40,00 €          |                |
| 2 nuitées « week-end » (du vendredi au dimanche)                        |   | 75,00 €          | 100,00 €       |
| La semaine (soit 6 nuitées)***  |   | 215,00 €         | 240,00 €       |
| Services Complémentaires  |   | Tarifs TTC       |                |
| Jeton lave-linge  |   | 4,00 €           |                |
| Douche (pour visiteur ou passage)                                       |   | 3,00 €           |                |
| Jeton sèche-linge   |   | 3,00 €           |                |
| Dosette lessive   |   | 1,00 €           |                |

\*Basse saison : hors juillet et août

\*\*Haute saison : Juillet et août

\*\*\*La semaine : sur la base de 2 nuitées week-end et 4 nuitées semaines (1/2 nuit offerte)

- De dire que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget principal.

### **2018-04-89 - Contrat de prestation de service - Eco-camping des Buis**

Dans le cadre de la gestion de l'éco-camping des Buis pour la saison 2018, il est proposé de reconduire le contrat de prestation de 2017 avec l'entreprise Kath's Croûte de Comblessac avec une réévaluation du taux horaire.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention : Patrick Bertin), de signer le contrat de prestation de service joint en annexe.

## **TRAVAUX**

**Rapporteur : M. Patrick BERTIN**

### **2018-04-90 - Convention de prestation de services - Espace jeunes de Guipry-Messac**

Vallons de Haute Bretagne Communauté est propriétaire d'un bâtiment modulaire à Guipry-Messac pour les activités de l'espace jeunes. Une convention a été discutée afin de formaliser les conditions d'entretien ménager des locaux assuré par la commune.

Les principaux éléments de cette convention (jointe en annexe) indiquent :

- Objet : entretien des locaux de l'espace jeune de Guipry-Messac
- Durée : 1 an à partir du 01/01/2018 et reconduit annuellement par tacite reconduction
- Modalités : entretien assuré par la commune sur une base de 104 heures par an. La commune fournit tous les équipements, matériel et consommables nécessaires à la prestation.
- Conditions financières : la prestation est fixée à 20€ par heure. La commune émettra un titre de recette semestriel.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer la convention
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget

## **COMMUNICATION**

**Rapporteur : M. Roger MORAZIN**

### **2018-04-91 - Groupement de commandes - « Acquisition de portails internet »**

Vallons de Haute Bretagne Communauté, Bretagne Portes de Loire Communauté et l'association du Pays des Vallons de Vilaine souhaitent s'associer pour acquérir un nouveau portail internet commun. L'objectif de cet achat groupé est d'engendrer un gain économique et de partager une identité graphique commune aux collectivités du territoire du Pays.

La création d'un groupement de commandes implique, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, la conclusion d'une convention constitutive de groupement indiquant les modalités de fonctionnement de celui-ci. La convention proposée et jointe en annexe prévoit les termes suivants :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté est désigné coordonnateur du groupement de commandes et est ainsi chargé de procéder à l'organisation de la consultation pour le compte du groupement. Comme pour chaque étape de la procédure, l'avis des membres du groupement sera régulièrement sollicité. Chaque EPCI sera représenté dans le cadre d'éventuelles négociations menées avec les meilleurs soumissionnaires.

- Les offres reçues seront analysées collectivement par un comité technique composé des agents des 2 EPCI chargés de suivre ce dossier (service achats-marchés publics - chargés de communication etc.).

- Une commission d'élus est constituée et est chargée de donner un avis d'attribution du marché à l'assemblée délibérante de Vallons de Haute Bretagne Communauté, sur la base du rapport d'analyse des offres fourni par le comité technique. Cette commission est composée des membres suivants : les 2 vice-présidents délégués à la communication des 2 EPCI, 3 membres de la Commission des marchés à procédure non formalisée de Vallons de Haute Bretagne Communauté et 3 membres de la commission d'appel d'offre de Bretagne Portes de Loire Communauté.

- Les 2 EPCI s'assurent et sont responsables de la bonne exécution technique et financière de la partie du marché correspondant à leurs besoins propres et à ceux des communes de leur territoire. Ainsi, le titulaire du marché facturera aux 2 EPCI les montants des prestations commandées et fournies à chacune des entités précitées.

- Vallons de Haute Bretagne Communauté sera responsable de l'exécution financière de la partie du marché correspondant aux besoins propres de l'association du Pays de Vallons de Vilaine. L'association remboursera l'EPCI contre facturation.

- Les portails internet fournis aux entités communales sont pris en charge et financés par leur EPCI de rattachement.

La fonction de coordonnateur ne donnera lieu à aucune rémunération. Celui - ci assure ses missions à titre gracieux pour le compte des membres du groupement.

Enfin, la présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble de tous les membres du groupement précités.

Au regard des montants des travaux estimés, cette future consultation sera lancée sous une procédure adaptée.

La convention prendra fin à l'échéance du marché, périodes de renouvellement du contrat incluses.

**Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'approuver le principe d'un partenariat avec Bretagne Porte de Loire Communauté et l'association du Pays de Vallons de Vilaine dans le cadre d'un groupement de commandes,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la refonte des portails internet.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et tout acte se rapportant à la présente convention

- d'autoriser le Président, dans sa fonction de coordonnateur du groupement, à lancer une procédure adaptée en vue de désigner le titulaire chargé des prestations de fourniture des portails internet et signer tout acte nécessaire à la conduite de cette procédure.

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **Rapporteur : Mme Michèle MOTEL**

#### **2018-04-92 - Adhésion 2018 à la Fédé des Centres Sociaux**

Comme tous les ans, il est proposé d'adhérer à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne qui nous apporte son appui sur les différentes missions du Centre Social.

Adhésion basée sur le résultat d'activités de l'année n-1, la cotisation 2016 a été de 2 566€, 2017 : 2665 €.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

-de renouveler notre cotisation pour 2018 auprès de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne,

- De dire que le paiement s'effectuera en deux versements : 60 % en juin basés sur le montant N-1, et 40 % en fin d'année N réajustés en fonction du budget d'activités de l'année réalisé.

-D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à ce dossier

-De dire que les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2018

#### **2018-04-93 - Subvention MJC-Mise en place d'une convention**

Lors du Conseil communautaire du 5 juillet 2017, il avait été décidé d'acter le principe de subventionner la MJC de Guipry-Messac au titre des activités socio-culturelles pour un montant de 16 700 €, et dès 2018 pour une somme de 35 500€.

Le Président avait été autorisé à signer une convention d'objectifs pour une durée de 4 ans (2018 - 2021).

Néanmoins, la MJC a demandé 37000€ pour 2018 et les années à venir et la commune de Guipry/Messac a délibéré favorablement à cette demande

Nous nous étions aussi engagés à une participation identique entre la communauté et la commune

Il conviendrait de caler notre participation à celle de Guipry/Messac pour un montant de 37 500€.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité (2 oppositions : Alain Rouaud + pouvoir Catherine Gueguen) :

- D'approuver les termes de cette convention jointe en annexe.

- D'autoriser en conséquence le versement d'une subvention de 37 500€ pour 2018, 2019, 2020 et 2021

- De dire que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs 2018 et suivants.

## **ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : M. Alain RIMASSON**

### **2018-04-94 - FGDON 35 : Dispositif de lutte contre le frelon asiatique**

Vu les articles R. 411-46 et R. 411-47 du Code de l'Environnement

Vu le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017

Vu le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne

Introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique a commencé à coloniser le département d'Ille et Vilaine au cours de l'année 2008, en 2013 l'ensemble du département était concerné.

Depuis 2015 des actions collectives ont été mises en place et dès juillet 2015 Vallons de Haute Bretagne Communauté a conventionné avec le FGDON 35 pour la prise en charge financière des destructions de nids de frelons asiatiques.

Les résultats du dispositif de lutte, détaillés lors de la commission environnement du 07 février dernier, sont encourageants puisque le nombre de destruction a subi une très nette baisse de 46% entre 2016 et 2017 sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Les résultats à l'échelle du département sont également encourageants avec une diminution de 37% du nombre de destruction entre 2016 et 2017. Il s'agit là des premiers signes de fléchissement de l'espèce depuis sa colonisation en 2008. Ces résultats sont à mettre à l'actif de l'engagement des collectivités locales d'Ille et Vilaine puisque Vallons de Haute Bretagne Communauté et 13 autres EPCI ont fait le choix de financer les coûts de destructions de foyers amenant ainsi le dispositif de lutte à couvrir 92 % du département.

Le FGDON 35 organise depuis 2015 un système de référencement des prestataires. Ainsi, 4 prestataires sont référencés pour Vallons de Haute Bretagne Communauté, une fiche procédure détaillant la démarche à suivre et les entreprises référencées sera transmise aux mairies.

Après avis favorable de la Commission Environnement

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la prolongation du dispositif de lutte contre les frelons asiatiques à hauteur de 30 000 €.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2018.
- Autoriser le Président à signer tout dossier afférant à cette affaire.

## **ACTION SOCIALE**

**Rapporteur : M. Bernard TIREL**

### **2018-04-95 - Renouvellement du contrat de location du logement temporaire avec la commune de Val d'Anast Maure de Bretagne**

Vallons de Haute Bretagne Communauté loue 2 logements pour les logements temporaires. Un à Guichen loué à Espacil et un à Val d'Anast Maure de Bretagne loué à la commune.

Le contrat de location avec la commune de Maure de Bretagne court à compter du 15 février 2015. Le terme du contrat est arrivé le 14 février 2018.

Le montant total du loyer mensuel avait été établi à 325 € hors charges. Ce loyer est automatiquement révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Dans le cadre de la location de ce logement à la commune de Val d'Anast Maure de Bretagne, Vallons de Haute Bretagne Communauté bénéficie de l'ALT, une aide forfaitaire de la CAF d'un montant de 313.84 € par mois.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer le renouvellement du contrat de location du 15 février 2018 au 14 février 2021 pour un montant mensuel de 328.17 €.

## **AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : M. Philippe GOURRONC**

### **2018-04-96 – Participation financière au Syndicat Mixte du Vauvert**

La participation en 2017 pour « Vallons de Haute Bretagne Communauté » est de 9957 € et la participation pour « De l'Oust à Brocéliande Communauté » est de 13274€  
Il est proposé d'uniformiser les participations pour un montant de 16500€ par EPCI

En effet, une ligne de trésorerie perdurait depuis l'investissement initial. Elle a été transformée en prêt fin 2017 de 20000€ sur 5 ans. Un remboursement de capital de 4000€ par an est donc nécessaire. De plus, une facture de 6100€ volontairement en attente depuis 4 ans pour service non fait peut être payée pour solder un marché d'un montant de 6200€ environ. Les dépenses supplémentaires pour 2018 sont donc d'environ 10000€. En parallèle un plan d'économie a été réalisé par le Syndicat pour économiser 3200€ environ par an

En conséquence, il est demandé une augmentation de la participation de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il est rappelé que de « de l'Oust à Brocéliande communauté » a voté favorablement cette augmentation.

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (8 absentions : Jean-Paul Trouboul, Jean-Paul Riu + pouvoir Séverine Grimault, Alain Rouaud + pouvoir Catherine Gueguen, Carole Letournel, Daniel Leport et Philippe Salaun) :

-D'autoriser le président à verser une participation exceptionnelle pour 2018 pour 16500€ pour Vallons de Haute Bretagne

-De dire que cette délibération ne sera effective qu'après modifications des statuts

### **2018-04-97 – Contrat de territoire – Volet 3**

Le comité de pilotage territorial réuni le 20 mars 2018 a étudié, dossier par dossier, les différentes demandes déposées pour un montant total de 128 730, 00 € et pris en compte le montant de l'enveloppe attribuée pour 2018, soit 104 705, 00 €.

La proposition détaillée dans le tableau ci-dessous prend en compte les arbitrages effectués pour tenir dans cette enveloppe.

| Thème          | Porteur du projet                             | Objet  | Montant sollicité pour 2017          | Montant accordé pour 2017 | Montant sollicité pour 2018 | Montant proposé par le comité de pilotage |
|----------------|---|--|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---|
| Culture        | Les P tits LézArts                            | 6ème édition du festival Les P tits LézArts à Saint Senoux                           | Pas de demande en 2017               |                           | 12 000,00 €                 | 4 050,00 €                                |
|                | L'Epille                                      | 23ème Fête du Chant Traditionnel à Bovel   | 5 000,00 €                           | 4 000,00 €                | 5 000,00 €                  | 4 000,00 €                                |
|                | Du Jazz aux Z'Etoiles                         | Projet de gala de danse sur la commune de Val d'Anast                                | Nouvelle demande                     |                           | 500,00 €                    | 0,00 €                                    |
|                | VHBC  | Mise en place d'un Fablab itinérant afin de créer un robot.                          | Nouvelle demande                     |                           | 2 150,00 €                  | 1 500,00 €                                |
|                | MJC Guipry-Messac                             | 7ème édition du festival "Tout se chante"  | Montant sollicité pour 2016 : 3600 € | 2016 : 3600 €             | 3 600,00 €                  | 3 600,00 €                                |
|                | Art Maure Spectacles                          | Diffusion de spectacles vivants sur le bassin de Val d'Anast                         | 6 000,00 €                           | 5 000,00 €                | 8 000,00 €                  | 5 000,00 €                                |
|                | VHBC  | Lecture publique communautaire : développemnt des fonds multimédia et des animations | 13 550,00 €                          | 15 000,00 €               | 15 000,00 €                 | 15 000,00 €                               |
| Sport          | Canoë-Kayak Club                              | Aide à la pérennisation et au développement des emplois du CKCPR.                    | 16 300,00 €                          | 10 000,00 €               | 18 125,00 €                 | 10 000,00 €                               |
|                | Office Cantonal d'Animation Sportive          | Promouvoir le sport pour tous  | 23 000,00 €                          | 22 000,00 €               | 24 000,00 €                 | 21 750,00 €                               |
|                | Office Sport et Jeunesse entre Aff et Vilaine | Soutenir financièrement les emplois au sein de l'office                              | 39 055,00 €                          | 39 055,00 €               | 39 055,00 €                 | 38 805,00 €                               |
| Petite enfance | VHBC  | Semaine de la petite enfance sur la thématique de l'éducation positive.              | Nouvelle demande                     |                           | 1 300,00 €                  | 1 000,00 €                                |
|                | SOMME   |  |                                      |                           | <b>128 730,00 €</b>         | <b>104 705,00 €</b>                       |

Avis du bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions du comité de suivi d'affectation au titre du volet 3 du contrat de territoire pour l'année 2018.

### **2018-04-98 - Cotisation à l'association du Pays des Vallons de Vilaine et au Syndicat mixte du SCOT**

Le montant des cotisations pour 2018 est de 4,35 € par habitant pour le syndicat mixte et de 2,65 € par habitant pour l'association.

Avis de la commission finances :

Pierre-Yves Reboux et Joël Sieller ne prennent pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement des cotisations suivantes pour l'année 2018 :

- Association du Pays des Vallons de Vilaine : 59 522.97 € (117 922.35 € - 58 399.38 €).
- Syndicat Mixte du SCOT : 75 648.30 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h35.

\*\*\*